

Convention d'adhésion des associations au Centre de la Lande

LE PARTENARIAT

Nous définirons le partenariat par une coopération libre, mutuelle et souvent contractuelle entre deux ou plusieurs acteurs qui mutualisent leurs moyens pour un objectif défini en commun.

Cette « co-construction » apporte une plus-value au projet ; nous n'aurions pas pu faire seuls ou le résultat aurait été différent.

RAPPEL DES MISSIONS DE L'ASSOCIATION

Le Centre de la Lande a une vocation d'animation globale sur l'ensemble de la commune de Saint Jacques de la Lande, au service de tous les habitants sans discrimination, dans un esprit de développement de la citoyenneté.

Il agit pour faciliter et accompagner les habitants en luttant contre l'isolement, en renforçant la mixité sociale et culturelle.

L'association œuvre à la dynamique locale, au soutien des initiatives habitants et de la vie associative.

Dans le cadre de la convention de mission signée avec la Ville de Saint Jacques de la Lande, «le CDL exerce, au côté de la Direction Vie Associative de la commune, une mission de conseil et d'aide aux associations adhérentes».

MODALITES D'ADHESION AU CENTRE DE LA LANDE

Toute association peut demander son adhésion au Centre. Ses buts devront être conformes aux valeurs portées par le centre (Cf. Charte des Centres Sociaux jointe). Elle doit être laïque, apolitique et ne doit pas être à but lucratif.

L'association devra présenter un dossier comprenant :

- Une demande officielle par courrier,
- Une copie des statuts datés et signés,
- Une copie du Journal Officiel conforme aux statuts,
- Une copie d'attestation d'assurance,
- Une copie de son règlement intérieur le cas échéant,
- Les coordonnées des membres du bureau,
- Un bilan d'activité ou à défaut pour les nouvelles associations une lettre d'intentions signée, précisant, leur nombre d'adhérents,
- Une rencontre avec le Président et/ou le Directeur du CDL devra avoir lieu avant la présentation de ces documents aux instances statutaires du CDL.

Au vues de ces éléments, le bureau du Centre de la Lande statuera sur une présentation de la demande au Conseil d'Administration.

Si nécessaire, le bureau peut solliciter une rencontre avec l'association afin d'obtenir des renseignements complémentaires.

L'ADHESION COURT
SUR L'ANNÉE CIVILE.

L'ASSOCIATION :

LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES

L'association Centre De la Lande s'engage, à l'égard de l'association à :

- L'accueillir et à la considérer comme un partenaire à part entière(Cf. définition),
- Lui donner une information claire sur le CDL, ses objectifs et son fonctionnement,
- Encourager et faciliter la participation de l'association aux événements et animations de la commune créés en partenariat dans le cadre du réseau des manifestations piloté par le Centre de la Lande.
- Assurer une mission de conseil et de soutien : aide administrative et juridique «respect de la réglementation et des règles de sécurité»,
- Mettre à disposition de l'association gratuitement, les salles municipales qu'elle gère¹,
- Apporter une aide à la communication des actions de l'association².

Pour accompagner l'association le Centre De la Lande nomme :

- pour le conseil et l'appui aux manifestations : Suzanne Noël Directrice du CDL.
- pour l'aide à la communication : Sylvie Trotoux-Hallier.

L'association s'engage à l'égard du Centre De la Lande à :

- Accepter les principes et valeurs du CDL et s'y conformer,
- Développer son action en l'inscrivant dans le tissu associatif local et dans un esprit de partenariat,
- Participer à la réunion annuelle des associations organisée par le Centre de la Lande(1 membre par association),
- Fournir chaque année au Centre de la Lande son rapport d'activité avant le 15 septembre,
- Transmettre au CDL pour avis, tout dossier de demande de manifestation dans les délais nécessaire imposés par la Ville. Le CDL transmettra ensuite au service instructeur de la ville (Direction Culture-Sport-Vie associative), conformément aux termes de la convention de missions entre le CDL et la Ville de Saint Jacques de la Lande, qui elle statuera ou non sur la conformité de la demande.
- S'acquitter de la cotisation en fonction du tarif et des barèmes en vigueur. Cette cotisation vient formaliser l'adhésion de l'association au Centre de la Lande.

Etablie en 2 exemplaires, à Saint-Jacques de la Lande, le

Pour le Centre de la Lande
Le Président

Pour l'association
Le (la) Président (e)

¹ - Dans le respect des priorités et des modalités de réservations établies.

² - Dans le respect de délais nécessaires.